



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5098

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et la Société d'enseignement professionnelle du Rhône (SEPR) pour l'année 2019-2020

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5098 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LA SOCIETE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELLE DU RHONE (SEPR) POUR L'ANNEE 2019-2020 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Association reconnue d'utilité publique, laïque et indépendante, la Société d'enseignement professionnelle du Rhône (SEPR) est le premier centre de formation professionnelle initiale de la Région Rhône-Alpes avec plus de 3500 élèves, apprentis ou stagiaires. Dans le cadre de sa mission d'intérêt général, la SEPR offre à chaque étudiant la possibilité d'acquérir une solide culture générale à travers un enseignement des humanités ouvert sur la pratique des musées.

Le Diplôme national des métiers d'art et design (DNMADE) bénéficie ainsi d'un enseignement de culture générale, englobant une approche de l'histoire de l'art et du fonctionnement de l'institution muséale. De son côté, le Musée des beaux-arts est attentif à développer ses liens avec les différents publics de l'enseignement supérieur, afin d'être reconnu comme un lieu de pratique culturelle incontournable ainsi que comme un lieu de travail et d'exercice de différentes professions.

À ce titre, la SEPR et le Musée des beaux-arts souhaitent s'associer, afin d'assurer aux étudiants du DNMADE une meilleure pratique de l'institution muséale.

Afin de familiariser les étudiants des filières des métiers d'art et design au fonctionnement d'une institution muséale, mais aussi de leur faire mieux connaître le musée et ses collections, les collaborations suivantes sont proposées :

- une demi-journée de présentation institutionnelle à destination de l'ensemble des étudiants du DNMADE première année, durant le 1^{er} semestre de l'année scolaire 2019/2020.
- deux visites d'1h30 dans les collections à destination des étudiants du DNMADE première année, autour des thèmes de l'identité et du portrait, en novembre/décembre 2019. Ces visites seront proposées gratuitement.
- dans le cadre de leur enseignement de lettres et philosophie, une visite d'1h30 dans les collections du musée à destination des étudiants du DNMADE première année, autour du thème art et littérature, en janvier/février 2020. La visite sera facturée 45 € selon le tarif groupe étudiants approuvé par délibération n° 2016/2641 du 16 décembre 2016.

La convention ci-après annexée définit les modalités de ce partenariat pour l'année scolaire 2019/2020.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2016/2641 du 16 décembre 2016 ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et la SEPR pour l'année 2019-2020, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.
- 3- La gratuité des deux visites d'1h30 dans les collections à destination des étudiants du DNMADE autour des thèmes de l'identité et du portrait est approuvée, par dérogation aux tarifs fixés par la délibération n°2016/2641 du 16 décembre 2016.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER